



à compléter par la chancellerie

NUMÉRO : PO24.002

TH 694573

DÉPOSÉ LE : 24.06.2024

ATTRIBUTION À : TRAVAUX PUBLICS

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU :
24.06.2024

Lieu et date : Val-de-Ruz, le 24 juin 2024

Au nom du ou des groupe/s : Groupe socialiste

Auteur ou premier signataire :

Autres signataires (prénoms, noms) :

Postulat

Postulat du Groupe socialiste du 24 juin 2024 lié à l'adoption de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000 pour la création d'infrastructures (arrêt de bus, piste cyclable, îlot) de la ligne de bus 424

Objectif du postulat :

Le Conseil communal est invité à étudier l'opportunité de créer deux arrêts supplémentaires le long du parcours de la ligne de bus 21.424 entre la gare des Geneveys-sur-Coffrane et la halte de Malvilliers (SCAN), puis, le cas échéant, de prendre les mesures nécessaires pour une mise en œuvre rapide, courant 2025 ou au plus tard au changement d'horaire de décembre 2025.

Développement :

Dès l'instant où un nouveau parcours est arrêté pour la ligne 21.421, il y a lieu d'examiner l'opportunité de créer d'autres arrêts utiles entre ceux distants d'environ 2,8 km de Malvilliers (SCAN) aux Geneveys-sur-Coffrane (gare).

Le postulat :

- est déposé par écrit à la présidence du Conseil général ou à la chancellerie, à l'occasion de la discussion d'un projet de règlement ou d'arrêté, ou d'un rapport d'information.



Postulat du Groupe socialiste du 24 juin 2024 lié à l'adoption de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000 pour la création d'infrastructures (arrêt de bus, piste cyclable, îlot) de la ligne de bus 424

Un premier arrêt au nord-est des Geneveys-sur-Coffrane (au début du « plat » de la Route du Vanel) trouve une réelle justification pour desservir l'entreprise MOM Le Prélet SA et le nouveau quartier d'habitation « autour » des chemins de l'Orée, de la Grande Forêt, de Vergy, des Splayes et de la rue Au Passage du Roy, quartier qui devrait par ailleurs voir de nouveaux immeubles s'ériger au sud des parcelles précitées.

Un second arrêt fait sens directement au sud des bâtiments du Centre pédagogique. En effet, ce pourrait être une bonne trentaine d'enfants concernés le matin entre 8h00 et 8h30, puis en fin d'après-midi et le mercredi à midi. Traverser la route cantonale, en équipe un peu dissipée, deux fois successivement, peut comporter des dangers qui, cumulés, peuvent aboutir à des accidents. La sécurité prime et il serait stupide que le Centre pédagogique doive continuer à mandater des transports privés pour assurer cette sécurité.

La concrétisation du postulat dépend des expériences acquises lors des premiers mois d'exploitation, après la mi-décembre 2024, ainsi que d'un horaire qui offre des temps de parcours suffisant ce qui semble être le cas.